

Solidaires Moselle : Covid-19, précautions de rigueur au delà des effets d'annonce

14 mai 2020



<https://www.facebook.com/pag/Solidaires-Moselle-149332610892032/>

<https://c0832ba131b-d5.ite123.net/>



**Covid-19 :
précautions de rigueur
au delà des effets d'annonce**

**Une certaine idée du
« déconfinement »...**

Employeur privé ou employeur public, la prise en compte des préconisations sanitaires, pour éviter que ne rebondisse l'épidémie et réduire le risque d'encombrer les urgences hospitalières, est très variable.

Les pubs repartent sous label « déconfinement »...

Les publicités électroniques nous renseignent d'ailleurs sur la diversité du degré de prise en compte des précautions sanitaires dans les commerces réouverts à tout vent, précautions qui doivent interroger également les consommatrices et consommateurs... que sont encore les salarié.e.s...

« Lavage des mains systématique, capacité d'accueil réduite, port du masque, distance d'un mètre »... voire un peu plus : tous les courriels sont loin d'afficher aussi clairement les enjeux. Si les équipements des personnels protègent les client.e.s, ceux à disposition des client.e.s protègent les salarié.e.s... quand le port du masque n'est trop souvent que conseillé à la clientèle, à l'instar du discours « déconfinant » du Premier ministre.



La gratuité des masques, maintenant !

Un amendement parlementaire dans la nuit du 8 au 9 mai visant à la gratuité des masques <http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2905/AN/303> a été rejeté en quelques secondes à l'Assemblée nationale, sans même un débat. Le projet d'amendement ne faisait que faire le constat qu'« il est indispensable de généraliser le port du masque dans la population. Pour ce faire, il faut que ceux-ci soient accessibles, donc disponibles, mais aussi gratuits. En tant que matériel de première nécessité par temps d'épidémie, ils ne doivent pas faire l'objet d'un commerce, encore moins être un support à bénéfices pour la grande distribution. Leur distribution à la population doit elle aussi être planifiée, et donc gérée par des professionnels de santé. Tout le monde devrait pouvoir retirer ses masques en pharmacie, pas uniquement les malades ».

Pas question pour la majorité parlementaire d'une telle gratuité, qui mettrait pourtant fin à toute velléité de spéculation autour de leur vente, ni de nationaliser certaines entreprises afin de produire le matériel sanitaire en quantité suffisante, permettant ainsi à l'État de faire face à de possibles épidémies.



<https://www.facebook.com/pg/Solidaires-Moselle-1491532610893203/>

<https://5e8320a131bd5.site123.me/>



Covid-19 : précautions de rigueur au delà des effets d'annonce

Une certaine idée du « déconfinement »...

Employeur privé ou employeur public, la prise en compte des préconisations sanitaires, pour éviter que ne rebondisse l'épidémie et réduire le risque d'encombrer les urgences hospitalières, est très variable.

Les pubs repartent sous label « déconfinement »...

Les publicités électroniques nous renseignent d'ailleurs sur la diversité du degré de prise en compte des précautions sanitaires dans les commerces réouverts à tout vent, précautions qui doivent interroger également les consommatrices et consommateurs... que sont encore les salarié.e.s...

« *Lavage des mains systématique, capacité d'accueil réduite, port du masque, distance d'un mètre* »... voire un peu plus : tous les courriels sont loin d'afficher aussi clairement les enjeux. Si les équipements des personnels protègent les client.e.s, ceux à disposition des client.e.s protègent les salarié.e.s... quand le port du masque n'est trop souvent que conseillé à la clientèle, à l'instar du discours « déconfinant » du Premier ministre.



La gratuité des masques, maintenant !

Un amendement parlementaire dans la nuit du 8 au 9 mai visant à la gratuité des masques <http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2905/AN/303> a été rejeté en quelques secondes à l'Assemblée nationale, sans même un débat. Le projet d'amendement ne faisait que faire le constat qu'« *il est indispensable de généraliser le port du masque dans la population. Pour ce faire, il faut que ceux-ci soient accessibles, donc disponibles, mais aussi gratuits. En tant que matériel de première nécessité par temps d'épidémie, ils ne doivent pas faire l'objet d'un commerce, encore moins être un support à bénéfices pour la grande distribution. Leur distribution à la population doit elle aussi être planifiée, et donc gérée par des professionnels de santé. Tout le monde devrait pouvoir retirer ses masques en pharmacie, pas uniquement les malades* ».

Pas question pour la majorité parlementaire d'une telle gratuité, qui mettrait pourtant fin à toute velléité de spéculation autour de leur vente, ni de nationaliser certaines entreprises afin de produire le matériel sanitaire en quantité suffisante, permettant ainsi à l'État de faire face à de possibles épidémies.



Rappelons que, selon l'UFC-Que Choisir, l'achat de **masques chirurgicaux** coûtera environ **200 euros par mois** pour une famille de 4 personnes, « dans la mesure où, pour le moment, la grande distribution vend plutôt autour de 60 centimes le masque jetable ».

Vous avez dit « tester, tester, tester » ???

Pourtant nous avons eu confirmation depuis lors que **les 700.000 tests annoncés par le gouvernement ne sont pas au rendez-vous**. « Selon des chiffres disponibles sur le site de Santé publique France, depuis le 24 février, 831 174 tests virologiques ont été réalisés, à la fois dans les hôpitaux publics et dans les laboratoires privés de ville (respectivement 627 464 et 203 710). Un peu plus de 830 000 tests en 10 semaines d'épidémie quand on parle d'en faire 700 000 par semaine, on se dit qu'il va falloir mettre le turbo ! » ironise justement un article de France info. Selon le décompte de la cellule investigation de Radio France, « la France n'a en fait jamais dépassé les 150 000 tests par semaine ».

La réalité est sociale... mesdames et messieurs du gouvernement...

La publication ce 11 mai, par l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, d'un rapport sur la surmortalité liée au coronavirus en Île-de-France apporte un premier éclairage sur les questions posées par la lettre ouverte « **Nous devons savoir !** » signée entre autres par Solidaires. Il révèle en effet selon sa directrice que « certains territoires sont plus vulnérables que d'autres parce que les populations qui y vivent sont plus vulnérables ».



Urgences sanitaire et sociale

Logements plus petits, plus de monde dans le logement, moins d'espace par personne, plus d'enfants et des enfants en bas âge, « les gestes barrières sont beaucoup plus difficiles à mettre en place » explique-t-elle sur franceinfo, sans compter les nombreuses parties communes très fréquentées facteurs de risque de transmission. Salarié.e.s en cette période de confinement dans les transports, dans le ramassage des déchets, en relation avec le commerce d'alimentation, livreurs, postier.e.s, soignant.e.s... elles et ils sont un demi-million de personnes en Île-de-France, soit 9% de sa population active, habitant.e.s des « quartiers défavorisés » ayant, avant même l'épidémie, « une santé moins bonne que dans des quartiers aisés » (forts taux de diabète et d'obésité, favorisant des formes graves de Covid).

Quand la question sanitaire rejoint la question sociale, il est urgent de répondre à l'une en même temps qu'à l'autre !

Collectivement dans l'action, ensemble dans le syndicat, plus forts contre l'exploitation, pour nos droits et notre santé !



Metz le 12 mai 2020.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Solidaires-Moselle-Covid-19-pre%CC%81cautions-de-rigueur-au-dela%CC%80-des-effets-d>

